

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2013**

Date de convocation : 05 juillet 2013

Date d'affichage : 05 juillet 2013

Nombre de membres : en exercice : 15 présents : 08 votants : 12

L'an deux mil treize, le 11 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Mrs DIDIER, GOLETTA, MOURGUE, AMSALEG, et Mesdames BOUDET, BRAZIER, NICOLAS, GIL

Absents excusés : Mrs LECUYER (pouvoir Mr DIDIER), PROFIT (pouvoir Mme GIL), GARNIER (pouvoir Mr GOLETTA), PREVOST (pouvoir Mme BOUDET).

Absents non excusés : Mme DENES, Mrs MATHE, PETRIS.

Secrétaire de séance : Mme GIL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire :

=> n° 06/2013 : Demande de subvention au Conseil Général sur Fonds Scolaire.

=> n° 07/2013 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la révision du P.L.U de la commune.

1) Demande de subvention dans le cadre du dispositif ARCC du Conseil Général du Val d'Oise

Rapporteur : Mr GOLETTA

Vu le C.G.C.T,

Vu l'avant projet sommaire relatif à la réfection de voirie, aménagement, construction de stationnement, avenue des Dix Arpents,

Vu que les travaux comportent notamment une piste cyclable,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à **12 voix pour**,

Sollicite la subvention départementale dans le cadre du dispositif ARCC du Conseil Général du Val d'Oise,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la commission permanente du Conseil Général du Val d'Oise,

S'engage à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements,

S'engage à tenir le département informé de l'avancement des réalisations,

S'engage à supporter au moins 20% du financement sur ses fonds propres sur le montant HT des travaux.

2) Révision des règlements intérieurs du Centre de Loisirs, de l'Accueil Périscolaire / Etude et de la Cantine :

Rapporteur : Mme NICOLAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de renouveler et modifier les règlements intérieurs du Centre de Loisirs, de l'Accueil Périscolaire / Etude et de la cantine,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à **12 voix pour**,

Adopte les nouveaux règlements du Centre de Loisirs, de l'Accueil Périscolaire / Etude et de la cantine.

3) Révision des tarifs Cantine, Périscolaire / Etude et Centre de Loisirs :

Rapport : Mme NICOLAS

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'augmenter les tarifs : cantine, périscolaire, étude et centre de loisirs à raison de **1%** avec application de l'arrondi comptable.

TARIFS ACTUELS :

La cantine et le périscolaire :

	Cantine	Périscolaire
Q1	2.06	1.23
Q2	2.73	1.70
Q3	3.40	2.26
Q4	3.71	2.42

Etude :

Prix unique sans quotient: 2.06 € / jour ou 28 € au-delà de 13 jours

Centre de Loisirs :

	Par jour	à la semaine
Q1	6.06	25.25
Q2	8.08	35.35
Q3	10.10	45.45
Q4	11.11	50.50

PROPOSITIONS :

La cantine et le périscolaire :

	Cantine	Périscolaire
Q1	2.08	1.24
Q2	2.75	1.72
Q3	3.43	2.28
Q4	3.74	2.44

Etude :

Prix unique sans quotient: 2.08 /jour ou 28.30 € au-delà de 13 jours.

Centre de Loisirs :

	Par jour	à la semaine
Q1	6.10	25.50
Q2	8.15	35.70
Q3	10.20	45.90
Q4	11.20	51.00

Après en avoir délibéré à **10 voix pour et 2 voix contre (Mrs GARNIER et PROFIT)**,

Décide d'adopter les tarifs ci-dessus.

4) 2^{ème} reprise administrative de concessions de plus de 30 ans en état d'abandon définitif et autoriser Monsieur le Maire à accomplir des formalités nécessaires :

Rapporteur : Mme BRAZIER

Par délibération en date du 08 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé la reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif.

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a validé la reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif du 2^{ème} constat du 03 octobre 2012.

Les procès verbaux réglementaires ont été réalisés le :

- 1^{er} constat : 09 avril 2011
- 2^{ème} constat : 03 octobre 2012
- 3^{ème} constat : 06 mai 2013

La liste des concessions concernées par cette opération est présentée en annexe.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Après en avoir délibéré à **12 voix pour**,

Décide la reprise de ces concessions,
Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

5) Admission en non valeur d'un titre pour non recouvrement de créance :

Rapporteur : Mr MOURGUE

Vu la proposition de Mr le Trésorier de Louvres-Goussainville par courrier explicatif en date du 29 mai 2013,

Vu l'état d'insolvabilité du détenteur de la créance n° 2011 T-66,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à **12 voix pour**,

Décide l'admission en non valeur du titre 2011 T-66 d'un montant de 219,45 euros,
Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Séance levée à 19 heures 30.